



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2010
2. Echange de vues sur la formation continue des enseignants
3. Echange de vues sur l'organisation de l'année scolaire
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Camille Peping, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Diederich, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2010

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. Echange de vues sur la formation continue des enseignants

• Présentation

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, l'expert gouvernemental fournit un aperçu sur la formation continue des enseignants telle qu'elle est actuellement organisée par l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées (SCRIPT). A cet effet, il est renvoyé au document annexé au présent procès-verbal.

En dehors des informations fournies par ce document, il y a lieu de retenir notamment les données suivantes :

- Le volet des formations continues organisées au niveau national représente à l'heure actuelle deux tiers des inscriptions, tandis que celui des formations organisées sur demande au niveau local ou régional (*schulinterne Lehrer/-innen-Weiterbildung* ou SchiLW) correspond à un tiers des inscriptions.

- Quant aux principes de base, le programme des formations continues est fondé sur les douze compétences professionnelles définies par le professeur Philippe Perrenoud. Ces compétences se trouvent également à la base de la formation pédagogique des professeurs stagiaires de l'enseignement postprimaire, ce qui assure la cohérence de la formation continue avec la formation initiale.

- En ce qui concerne l'évolution du nombre de formations et d'inscriptions (diapositive 8), une première hausse notable se situe autour des années 2003-2004 et 2004-2005. Elle tient au fait que l'Institut de Formation continue du SCRIPT a alors repris les formations spécifiques offertes jusque-là par l'ancien ISERP dans le cadre du certificat de perfectionnement.

Une seconde augmentation est enregistrée en 2007-2008. Elle s'explique par l'introduction de l'obligation de formation pour les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique, suite à la redéfinition de la tâche des professeurs (ACT 72). Si en 2009-2010, le taux des inscriptions dans l'enseignement postprimaire a diminué de 14% par rapport à 2008-2009, cela est à mettre en relation avec l'introduction de la possibilité de suivre 24 heures de formation en 3 ans et non pas forcément 8 heures par année.

- Dans l'enseignement fondamental, l'obligation de formation des enseignants (8 heures par an ou 24 heures sur 3 ans) est liée à deux conditions : les formations à valider doivent se situer en dehors de la tâche normale des enseignants et elles doivent être choisies parmi les domaines prioritaires définis par le MENFP.

- Parmi les formations internes demandées par des équipes pédagogiques de l'enseignement fondamental figurent souvent des sujets tels que l'approche par compétences ou le travail avec un portfolio. Vu la complexité de ces sujets, il a été retenu que de telles formations doivent avoir une durée minimale de 3 journées, soit de 18 heures. Or, il s'est révélé en cours de route que certaines équipes ne sont pas encore suffisamment

préparées pour suivre avec profit ces formations. Par conséquent, à partir de l'année scolaire 2010-2011, de telles formations sont seulement dispensées aux écoles qui sont déjà assez avancées au niveau de la mise en œuvre des nouvelles approches et méthodes. Aux autres écoles, il est recommandé de suivre dans un premier temps des formations relatives au travail en équipes, à la méthodologie, à la gestion de classe, à la différenciation et à l'évaluation. Il importe toutefois de prévenir une évolution à deux vitesses des différentes écoles fondamentales (cf. diapositive 12).

- Parmi les enseignants qui s'inscrivent pour une formation, l'on enregistre un taux de 5% d'absences non excusées et un taux de 5% d'absences excusées. Les attestations de participation sont uniquement délivrées aux enseignants ayant suivi 100% de la formation, des dispenses partielles étant accordées seulement aux détenteurs d'un certificat médical ou aux enseignants astreints par une obligation de service.

- 25% des formations offertes sont annulées au préalable, faute d'inscriptions suffisantes. En principe, pour les formations relevant du programme national, le seuil minimum est fixé à 10 inscriptions, tandis que les formations internes (locales ou régionales) n'ont lieu qu'à partir d'un minimum de 12 inscriptions. Dans l'enseignement fondamental, le taux des annulations a diminué au cours des dernières années, dans la mesure où une grande partie des formations offertes relèvent désormais des domaines prioritaires.

- **Echange de vues**

Suite à cette présentation, les membres de la Commission procèdent à un échange de vues dont il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Choix des formations dans l'enseignement fondamental*

Les sous-domaines énumérés par la diapositive 11 de la présentation *PowerPoint* correspondent, par ordre décroissant, aux six domaines de formation les plus fréquentés. Le reste des inscriptions s'étend sur une vingtaine d'autres domaines.

Il ne faut pas perdre de vue que l'implémentation de l'approche par compétences se fait aussi via les différentes branches. Ainsi, des formations didactiques relevant du domaine des langues ou des mathématiques cadrent aussi avec les domaines prioritaires. Par ailleurs, certaines formations relatives aux compétences sociales correspondent également aux domaines prioritaires.

En général, l'obligation de choisir les formations à valider (8 heures par an ou 24 heures sur 3 ans) parmi les domaines prioritaires permet d'orienter les enseignants de façon plus ciblée vers les formations revêtant une importance particulière dans le contexte des nouvelles approches et méthodes prévues par les réformes scolaires. A noter que lorsqu'un inspecteur constate qu'une école est confrontée à un problème particulier, une formation située en dehors des domaines prioritaires généraux peut toutefois être agréée pour cette école.

- *Annulations*

En ce qui concerne la nature des formations annulées, c'est avec regret que les responsables de l'Institut de Formation continue ont dû annuler au cours des années passées des formations de qualité consacrées par exemple au développement de l'enseignement (« *Unterrichtsentwicklung* »). Dans l'enseignement fondamental, une telle situation est peu susceptible de se reproduire, suite à l'introduction de l'obligation de

formation continue, combinée à la nécessité de choisir les formations à valider parmi les domaines prioritaires. Désormais, le taux des annulations varie uniquement en fonction des saisons. Ainsi, bon nombre de formations prévues pour octobre 2010 ont dû être annulées.

Lorsqu'il se révèle que le quorum des inscriptions n'est pas atteint, l'annulation d'une formation est décidée un mois avant la date de la première séance. Dans ce cas, les formateurs, qui sont tous des collaborateurs indépendants (« *free-lances* »), ne touchent pas de rémunération.

- *Risque d'une évolution des écoles fondamentales à deux ou à plusieurs vitesses*

Interrogé sur les critères qui permettent de déterminer le stade de développement auquel se trouvent les différentes écoles fondamentales, l'expert gouvernemental explique que lorsqu'une école introduit une demande en vue d'une formation interne, l'Institut de Formation continue organise une entrevue avec une délégation du comité d'école. Compte tenu entre autres des formations déjà suivies, des structures de collaboration et du déroulement des réunions des équipes pédagogiques, il est possible de déterminer l'état d'avancement de l'école. Actuellement, des efforts sont entrepris en vue de se doter d'instruments qui permettent d'explicitier les critères inhérents à un enseignement par compétences de qualité.

Les formations nationales constituent sans doute un moyen d'éviter des écarts grandissants entre les différentes écoles, étant donné qu'elles favorisent la mise en réseau d'écoles se trouvant à différents stades d'avancement. Il importe en tout cas de veiller à garantir à chaque enfant un enseignement de qualité, quelle que soit l'école qu'il fréquente ou la localité où il vit.

- *Formation des chargés d'éducation de l'enseignement secondaire et secondaire technique*

Depuis plusieurs années, l'Institut de Formation continue propose, avant la rentrée scolaire, une initiation pédagogique facultative de 4 journées destinée aux chargés d'éducation nouvellement recrutés. Certains directeurs de lycée ou de lycée technique y envoient systématiquement leurs nouvelles recrues. Cette année, c'étaient quelque 130 chargés d'éducation qui y ont participé, le nombre des participants allant croissant.

La nouvelle loi du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques introduit l'obligation pour les chargés d'éducation de suivre une formation en cours d'emploi de 60 heures pendant la première année d'engagement. Un certificat de qualification est délivré aux candidats ayant terminé avec succès la formation.

C'est l'Institut de Formation continue qui est chargé d'organiser cette formation. A cet effet, il a élaboré un concept comprenant cinq volets : apprendre et enseigner, gestion de classe, communication, législation et didactique disciplinaire (« *Fachdidaktik* »). Les formations concernant les quatre premières parties durent à chaque fois une journée. L'Institut a recruté trois à quatre formateurs par sujet, si bien que les chargés d'éducation peuvent choisir pour chacun des quatre domaines la séance à laquelle ils entendent assister, la coordination étant assurée par l'Institut. Le volet de la didactique disciplinaire implique une formation de six journées, soit de 36 heures. Pour cette formation, les chargés d'éducation sont évidemment regroupés par branche, l'assistance étant obligatoire. Cette formation est en partie assurée par des enseignants intervenant également dans la formation pédagogique des professeurs stagiaires, ainsi que par d'autres formateurs qui ont par exemple contribué à l'élaboration des socles de compétences pour la branche concernée.

Notons encore que des dispenses peuvent être accordées aux chargés d'éducation qui ont déjà suivi auparavant des formations comparables.

Les personnes qui ont été engagées en tant que chargés de cours ou chargés d'éducation à durée indéterminée avant l'entrée en vigueur de la loi précitée peuvent être admises à suivre la formation évoquée, dans la limite des places disponibles.

- *Formations relatives aux compétences sociales et à la médiation*

Suite à une intervention afférente, il est expliqué qu'il n'existe pas de délégués chargés de la problématique de la violence dans les écoles. Il existe toutefois une forte demande en vue de formations consacrées à la lutte contre la violence.

- *Supervisions*

Des supervisions sont offertes parmi les formations relatives au développement personnel. En 2009-2010, 20 personnes individuelles et 5 groupes ont demandé une telle supervision. En principe, les demandeurs ont alors droit à 12 heures de prise en charge, qui peuvent être allongées de 6 heures supplémentaires, en cas de besoin. Généralement, cette prise en charge est suffisante, mis à part les problématiques complexes qui requièrent de fait un suivi médical ou psychologique.

- *Formations en vue de la prise en charge d'enfants handicapés*

Le programme de l'Institut de Formation continue propose à chaque fois environ deux à trois formations portant sur la prise en charge d'enfants handicapés. Citons, à titre d'exemple, une formation concernant l'accueil d'enfants aveugles. L'Institut coopère aussi avec la Fondation Autisme Luxembourg. D'habitude, les enseignants fréquentent ces formations en fonction de leurs besoins concrets.

- *Formateurs*

La plupart des formateurs recrutés par l'Institut de Formation continue proviennent d'autres pays, essentiellement de l'Allemagne, de la Suisse, de la Belgique et de la France. Au total, ce sont quelque 250 à 300 intervenants qui assument les différentes formations proposées. Il s'agit soit de formateurs de profession, soit d'enseignants, soit de chercheurs auprès d'instituts de formation ou d'universités. Ces formateurs se voient au préalable mettre à disposition une vaste documentation au sujet du système scolaire luxembourgeois.

Les inspecteurs interviennent uniquement dans la formation des chargés de cours de l'enseignement fondamental.

On constate que relativement peu d'enseignants luxembourgeois font figure de formateurs, abstraction faite des formations concernant des domaines techniques. Il serait toutefois souhaitable qu'un nombre croissant d'enseignants connaissant bien le contexte et le terrain luxembourgeois agissent en tant que multiplicateurs en assumant des formations. A titre d'exemple, un certain nombre d'enseignants de l'enseignement fondamental ont suivi ou suivent actuellement de longues formations poussées portant sur l'approche par compétences, sur le manuel de mathématiques des cycles 1 et 2 « *Zahlenbuch* », ainsi que sur le travail avec un portfolio, en vue de dispenser par après eux-mêmes des formations y relatives.

- *Résistances*

Certains groupes de participants fonctionnent bien, tandis que dans d'autres les formateurs sont confrontés à des manifestations de mécontentement et à des résistances à l'égard des réformes. Or ce n'est guère la mission des formateurs externes au système scolaire de gérer ces oppositions. Ces réticences sont parfois dues à des malentendus, dans la mesure où certains enseignants estiment qu'ils sont censés maîtriser de suite l'ensemble des nouvelles approches. La « *Lernlandkarte* » élaborée par l'Institut (cf. diapositive 13 de la présentation *PowerPoint*) est censée refléter la multitude et la diversité des domaines concernés par les formations. De fait, les enseignants sont invités à s'engager dans un processus de longue durée qui implique un cheminement individualisé pour chacun d'entre eux.

Il est signalé que les résistances mentionnées ne sont guère le fait d'une catégorie d'âge spécifique.

- *Sanctions*

Dans l'enseignement fondamental, la comptabilisation des formations fréquentées est opérée par les inspecteurs dans les bureaux régionaux. Actuellement court encore la première période de trois ans pendant laquelle les enseignants doivent totaliser 24 heures de formation, si bien que la question des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de formation ne se pose pas encore. Pour l'instant, les instituteurs se voient rappeler le principe de la formation obligatoire. C'est à l'issue de ce laps de temps qu'il sera procédé à une vérification définitive.

- *Ecoles privées*

Les enseignants des écoles privées peuvent également participer aux formations continues proposées par l'Institut de Formation continue, qui organise d'ailleurs aussi, sur demande, des formations internes pour ces écoles.

- *Echanges avec l'Université du Luxembourg*

Il existe des contacts et une certaine collaboration entre l'Institut de Formation continue et l'Université du Luxembourg. A titre d'exemple, l'Institut a organisé par le passé des conférences en collaboration avec des unités de recherche de l'Université.

Force est toutefois de constater que jusqu'à présent, cette coopération n'a pas vraiment progressé, d'autant que les échanges ne se font pas de manière systématique. Les formateurs intervenant dans la formation continue relèvent de plus que les nouveaux diplômés de l'Université du Luxembourg disposent de très peu de connaissances en ce qui concerne les différentes phases de développement des enfants et des adolescents.

Les nouveaux responsables du Bachelor en Sciences de l'Education sont néanmoins conscients du fait qu'il existe un manque à combler dans ce domaine. De même, l'Université a l'intention de recruter davantage de formateurs en matière de didactique disciplinaire, notamment dans le cadre de la formation pédagogique des professeurs stagiaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il est envisagé de faire intervenir ces formateurs également au niveau de la formation continue, ce qui assurerait la cohérence entre formation initiale et formation continue.

Pour ce qui est d'une éventuelle intégration de la formation continue dans le système des ECTS, il est expliqué que cela ne peut se faire qu'en partenariat avec une université, dans la mesure où l'Institut de Formation continue n'est pas habilité à délivrer des points ECTS. Jusqu'à présent, des avancées tentées dans ce domaine n'ont guère été fructueuses.

- *Formation des adultes*

L'Institut de Formation continue intervient aussi dans la formation pédagogique des formateurs d'adultes (cf. diapositive 19 de la présentation *PowerPoint*). Dans ce contexte, il est signalé que de telles formations seraient aussi utiles pour les professeurs de l'enseignement postprimaire qui assument des cours pour adultes, d'autant qu'ils se voient souvent confrontés à un auditoire très hétérogène.

- *Budget*

En 2006, l'Institut de Formation continue a disposé d'un budget non limitatif de 760.000 euros. Pour 2010, le budget s'élève à 1,3 millions d'euros. Ce budget s'avère toutefois insuffisant. Il est alors généralement procédé à des transferts de crédits. Le fait que les services prestés dans le cadre de la formation continue sont frappés d'une TVA de 9% pèse considérablement sur le budget.

3. Echange de vues sur l'organisation de l'année scolaire

Pour des raisons de temps, ce point n'a pas pu être abordé. Il est donc reporté à une réunion ultérieure de la Commission.

4. Divers

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 18 novembre 2010, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à l'analyse du document européen suivant :

COM (2009) 159 RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPEEN, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Rapport final sur la mise en œuvre et l'impact de la deuxième phase (2000-2006) des programmes d'action communautaire en matière d'éducation (Socrates) et de formation professionnelle (Leonardo da Vinci) et du programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe (Apprendre en ligne).

Dans ce contexte, la Commission procédera à un échange de vues avec Mme la Directrice d'Anefore (Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie).

- M. le Président informe par ailleurs que le **mardi 7 décembre 2010, à 9 heures**, dans le cadre d'une réunion jointe avec la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances, sera présentée l'étude « *Die Bedeutung des Geschlechteraspektes für die luxemburgische Praxis in Vor-, Grund- und Sekundarschulen* ».

Luxembourg, le 16 novembre 2010

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexe :

Présentation *PowerPoint* « Formation continue des enseignants »



Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Réunion du jeudi 11 novembre 2010

Echange de vues sur la formation continue
des enseignants

www.formation-continue.lu



Formation continue des enseignants

1. Concept
2. Programme national
3. Ecole fondamentale
4. Enseignement secondaire
5. Autres tâches
6. Infrastructures



Contexte

Coordination des activités de formation continue suivant 3 axes :

- développement personnel professionnel
- développement de l'enseignement
- développement de l'organisation (école apprenante).

Organisation de formations continues

- au niveau national
- sur mesure au niveau local ou régional (équipe cycle, projet, école, arrondissement)

(SchiLW = Schulinterne Lehrer/-innen- Weiterbildung)



Public cible

- Tout le personnel enseignant et psycho-socio-éducatif
- membres des équipes de direction / d'inspection
- formateurs/-trices de formateurs/-trices
- membres des groupes de travail, commissions nationales...

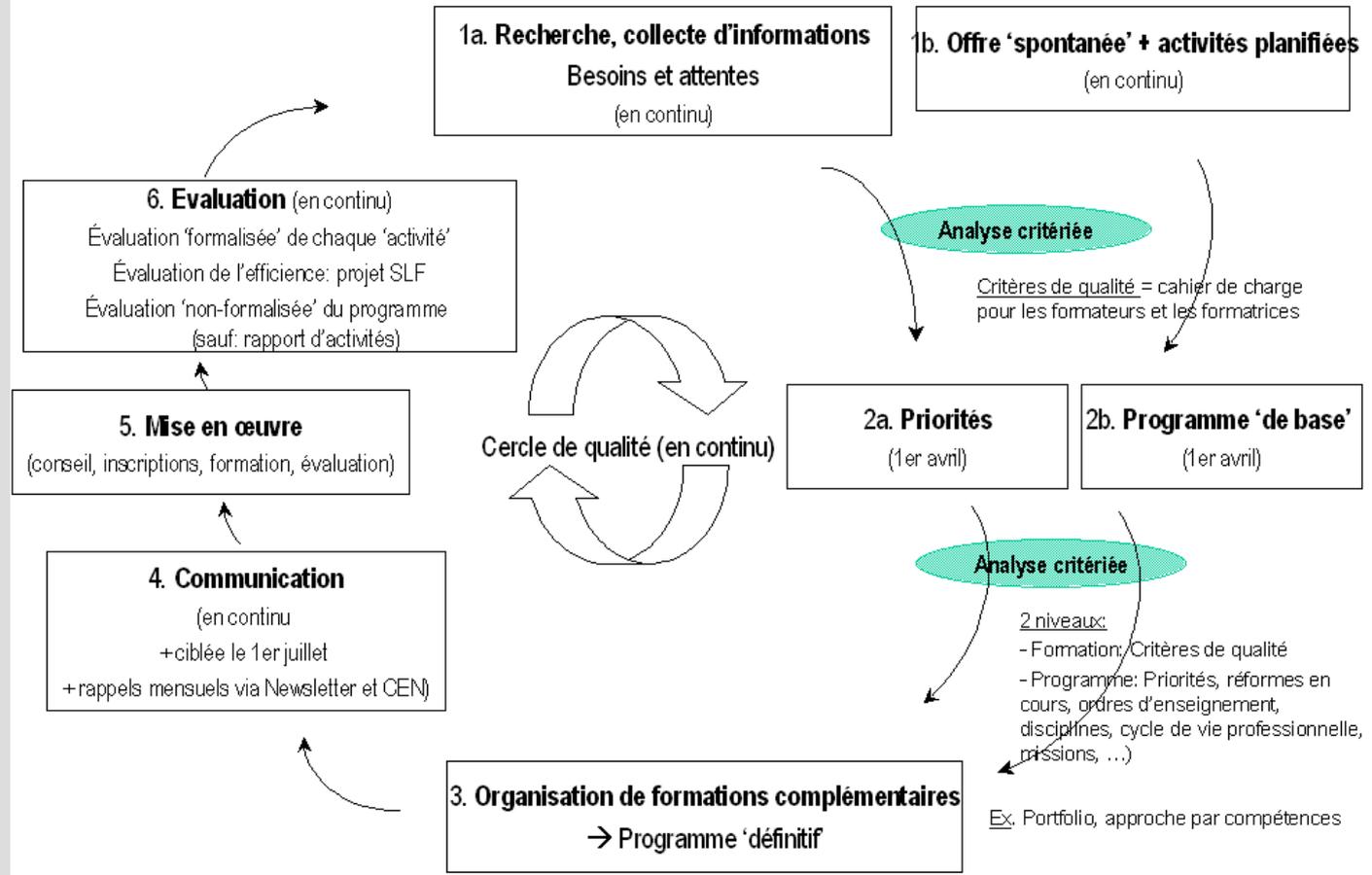
Cadre de référence

Développement des compétences professionnelles
selon Philippe Perrenoud.



Cercle de qualité

Sources et collaborations (1a, 1b, 2a, 2b, 3):
priorités pol. éducative – programme gouvernemental
resp. services MEN, CNP, écoles, collèges dir. et insp., enseignant/e/s,
publications MEN, littérature div. Recherche sciences de l'éducation
formateurs/-trices, évaluations, ...





Formation continue des enseignants

1. Concept

2. Programme national

3. Ecole fondamentale

4. Enseignement secondaire

5. Autres tâches

6. Infrastructures

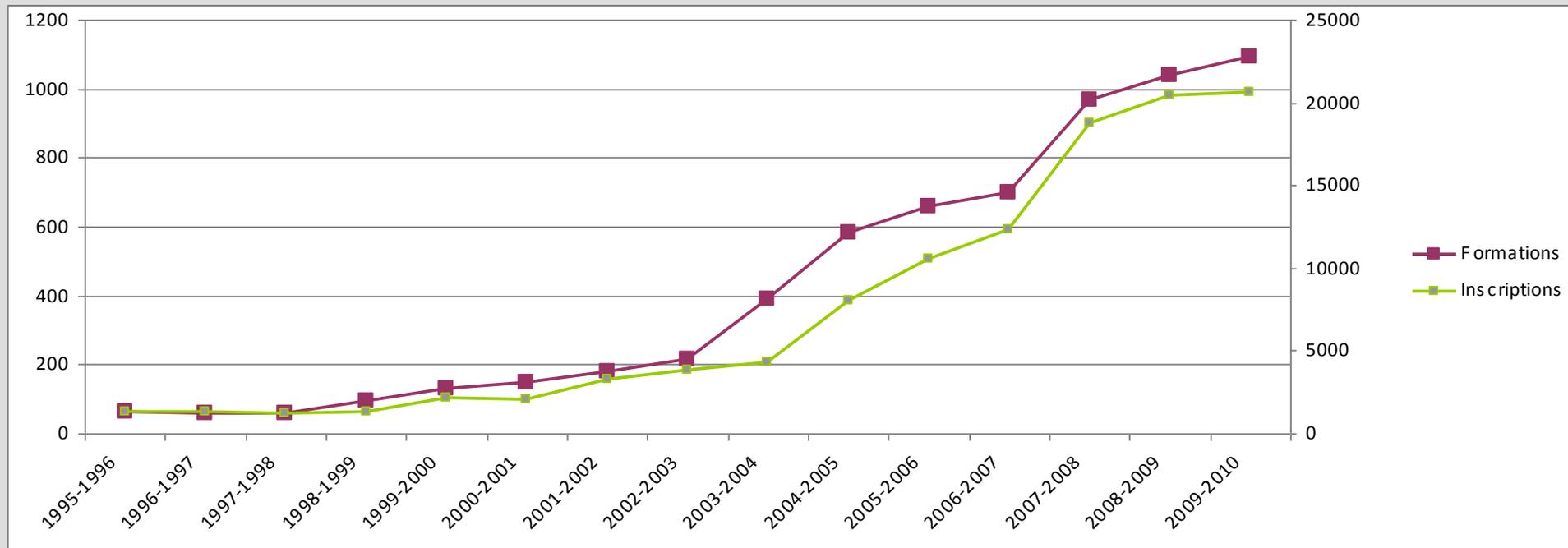


Domaines de formation

- Lernende Schule - Kultur des Miteinanders
- Im Mittelpunkt: Lehrerin und Lehrer
- Im Mittelpunkt: Schülerin und Schüler
- Lernen und unterrichten
- Sprachen und Medienerziehung
- Mathe, Natur-Mensch-Umwelt
- Gestalten, Musik, Bewegung
- Philosophie, Betriebs-/Sozialwissenschaften
- Berufliche Fächer



Evolution du nombre de formations / d'inscriptions



En 2009-2010 : 1091 formations avec 20 646 inscriptions



Formation continue des enseignants

1. Concept
2. Programme national
- 3. Ecole fondamentale**
4. Enseignement secondaire
5. Autres tâches
6. Infrastructures



Cadre

Obligation de formation : 8 h/an ou 24h/3 ans

Priorités

- l'apprentissage
- l'approche par compétences
- le travail en équipe et la communication
- le développement de la qualité
- la gestion des établissements scolaires (membres des comités d'école)
- le travail socio-éducatif (éducateurs/-trices dipl. et grad.)



Inscriptions année 2009-2010

- total inscriptions EF : 10 875 (+ 12,8 % par rapport à 2008-09)
- inscriptions prioritaires : 8 783 (80,7 %)
- inscriptions SchiLW sur le total : 3 709 (34 %)
- inscriptions prioritaires parmi SchiLW : 3 251 (= 87,6 %)

Sous-domaine	inscriptions	% du total
Beobachten und Fördern - Evaluation	2062	18,96%
Unterricht planen und durchführen	1500	13,79%
Organisation et qualité scolaire	875	8,05%
Alphabétisation - Promotion de la lecture et de l'écriture	500	4,60%
Mathématique	472	4,34%
Enfants et adolescent/e/s	456	4,19%



Défis 2010-2011

- formations en interne en relation avec le PRS de l'école
- recadrage : travail en équipes, méthodologie, gestion de classe, différenciation, évaluation
- privilégier les formations séquentielles combinant présentation, construction, mise en pratique, échange et réflexion
- faire évoluer les attitudes après la mise en place du cadre et des outils
- développement de l'enseignement et de l'organisation grâce à un accompagnement externe
- prévenir une évolution des EF à deux vitesses



Lernlandkarte



LERNLANDKARTE

Ecole fondamentale

Mit Hilfe dieser Lernlandkarte können Sie als Lehrer die einzelnen Orte der Weiterbildung erforschen. Durch Anklicken der einzelnen Orte öffnet sich eine Word-Datei mit Informationen zu dem jeweiligen Themenschwerpunkt. Außerdem können Sie durch Anklicken der Links aus der Liste direkt zu den entsprechenden Weiterbildungen gelangen. Wir wünschen Ihnen viel Spaß beim Entdecken der Karte!

Ihre Equipe SCRIPT.

<< Zurück zur [Website](#)



Formation continue des enseignants

1. Concept
2. Programme national
3. Ecole fondamentale
4. Enseignement secondaire
5. Autres tâches
6. Infrastructures



Cadre

Obligation de formation : 8 h/an ou 24h/3 ans

Projet SchiLW 2006-2010

- Objectifs :

- * soutient le développement de l'école en focalisant sur le développement de l'enseignement
- * favorise le transfert des contenus de formation dans la pratique
- * crée des structures pour un échange professionnel
- * développe les compétences professionnelles des enseignante/e/s

- 16 lycées participants

- 2 délégué/e/s à la formation par lycée (fo. co. spécifique)

- plan de formation tri-annuel

- points positifs : "culture" de formation, enrichissement de l'enseignement et de l'évaluation, échange et coopération



Inscriptions

Année	Inscriptions ES/T	SchiLW Nombre inscriptions	SchiLW Nombre formations
2005-2006	2 660		
2006-2007	4 822	1 150	74
2007-2008	7 863	4 122	247
2008-2009	8 053	4 114	273
2009-2010	6 916	3 077	147
Variation 08-09 vers 09-10	- 14 %	- 25 %	- 46 %

Inscriptions année 2009-2010		total	SchiLW
Compétences technologiques - Maîtrise des outils liés aux TIC		747	591
Langues		587	153
Unterricht planen und durchführen		522	349
Organisation et qualité scolaire		501	311
Sport - Promotion du mouvement		347	8
Beobachten und Fördern - Evaluation		309	211
Communication et médiation - Compétences sociales		302	173
Enfants et adolescent/e/s		258	142
Compétences sociales - Troubles du comportement		258	167
Éveil aux sciences et sciences naturelles		244	11



Défis 2010-2011

SchiLW :

- relier les plans de formation au développement scolaire et des projets en cours
- favoriser le développement de l'enseignement
- ouvrir une perspective pour un "PRS ES/T"
- optimiser le suivi et l'évaluation des plans de formations

En général :

- fixer des domaines de formation prioritaires en relation avec les projets de réforme
- rendre cohérents les choix réalisés et les défis actuels de l'école



Formation continue des enseignants

1. Concept
2. Programme national
3. Ecole fondamentale
4. Enseignement secondaire
- 5. Autres tâches**
6. Infrastructures



Tâches supplémentaires

- formation théorique (120 h) des chargés de cours, membres de la réserve des suppléants pour l'EF
- accompagnement et formation continue des instituteurs/-trices ressource
- formation en cours d'emploi (60 h) pour chargé/e/s d'éducation ES/T
- formation pédagogique des formateurs d'adulte (240 h)
- période de stage des éducateurs/-trices / gradué/e/s (124 h)
- formation des membres des équipes de direction/d'inspection

Coopération avec les instituts de formation continue de la Grande Région



Formation continue des enseignants

1. Concept
2. Programme national
3. Ecole fondamentale
4. Enseignement secondaire
5. Autres tâches
6. Infrastructures



Locaux

- adresse : IFC 21, bd. de la Foire L-1528 Luxembourg
- 3 salles de formation modulables, 2 bureaux
- centre de documentation pédagogique

Personnel

- Coordination :
 - * 2 + 0,5 + 0,5 professeur/e/s détaché/e/s
 - * 0,5 institutrice EF
 - * 1 pédagogue
- secrétariat : 4 personnes
- service technique : 1 personne
- documentation : 1 bibliothécaire-documentaliste